

PLURIS AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres



Signaux Girod

Exercice clos le 30 septembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PLURIS AUDIT
7, rue des Perrières
B.P 809
39008 Lons-le-Saunier Cedex
S.A.R.L. au capital de € 8.000
444 036 743 R.C.S. Lons-le-Saunier

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Besançon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Signaux Girod

Exercice clos le 30 septembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
Au 30 septembre 2019, les titres de participation s'élèvent en valeur nette à K€ 21.561. Votre société a comptabilisé une dépréciation de K€ 632 au titre de l'exercice. Comme indiqué dans les notes IV-2 et V-1 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute. Cette valeur recouvrable est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée, le cas échéant, des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation était un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de cette valeur recouvrable.	Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à : ▶ examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation ; ▶ comparer les capitaux propres retenus lors de l'estimation de la valeur recouvrable avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ; ▶ le cas échéant, lorsque des ajustements ont été opérés, apprécier si ceux-ci sont fondés sur une documentation probante.

■ Evaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles

Risque identifié	Notre réponse
Au 30 septembre 2019, les immobilisations corporelles s'élèvent à K€ 15.346, au regard d'un total bilan de K€ 74.976. Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note V-1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société ainsi que de la méthode de détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent basée sur des prévisions de	Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles par votre société. A ce titre, nous avons inclus dans notre équipe un expert en évaluation d'entreprise. Nos travaux ont notamment consisté à : ▶ étudier les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, notamment en les confrontant aux réalisations passées ;

flux de trésorerie futurs actualisés au niveau de votre société, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou de jugements de la part de la direction afin de procéder à cette appréciation.

- examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles ;
- apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses opérationnelles retenues.

■ Evaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles

Risque identifié	Notre réponse
Les sociétés de votre groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010 ont fait l'objet, de la part de deux entreprises concurrentes et de clients, de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. La provision comptabilisée à ce titre s'élève à K€ 299 au 30 septembre 2019. Cette provision a été estimée selon les modalités décrites dans les notes IV-6, V-5 et V-18 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de cette provision.	Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons réalisé les travaux suivants : ➤ lorsque votre société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, nous avons rapproché le montant de la condamnation ou de la transaction en cours de la provision comptabilisée par votre société ; ➤ en l'absence de jugement ou de négociation en cours, nous avons rapproché la provision comptabilisée de celle figurant dans le rapport de l'expert mandaté par votre société ; ➤ nous avons apprécié la compétence, et l'indépendance de l'expert mandaté par votre société ; ➤ dans le cas particulier décrit dans la note V-5 de l'annexe aux comptes annuels, nous avons examiné les arguments développés par votre société pour contester les conclusions du rapport d'expertise mandaté par le tribunal.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Signaux Girod par votre assemblée générale du 21 mars 2008 pour le cabinet PLURIS AUDIT et du 25 mars 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2019, le cabinet PLURIS AUDIT était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2005.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 30 janvier 2020

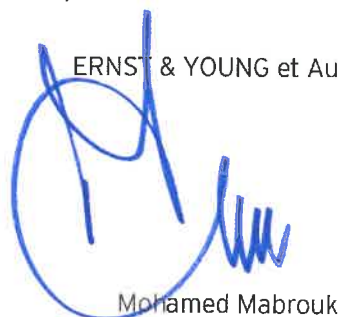
Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT



Latif Ergin

ERNST & YOUNG et Autres



Mohamed Mabrouk

I - Bilan au 30 septembre 2019

Actif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		597	902
Immobilisations corporelles nettes		15 346	19 059
Immobilisations financières		23 603	24 095
Dont : Titres de participation		21 561	22 193
Créances rattachées		0	0
Total Actif immobilisé	1	39 546	44 056
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	6 605	6 539
Clients et comptes rattachés	3	8 443	8 694
Autres créances	3	15 431	15 968
Disponibilités	6	4 207	340
Comptes de régularisation	3-8	744	793
Total Actif circulant		35 430	32 334
Total actif		74 976	76 390
Passif (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Capital		14 808	14 808
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		31 163	31 609
Résultat net		3 136	- 446
Situation nette		50 588	47 452
Subventions		2	3
Provisions réglementées	5	9 188	10 180
Capitaux propres	4	59 778	57 635
Provisions pour risques et charges	5	383	624
Dettes financières	6	7 582	11 095
Fournisseurs et comptes rattachés	7	4 724	4 605
Autres dettes et comptes de régularisation	7-8	2 509	2 431
Passif circulant		14 815	18 131
Ecart de conversion passif			
Total passif		74 976	76 390

II - Compte de résultat

(exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2019	30/09/2018
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	10	39 573	41 091
Production stockée		149	- 235
Reprise de provisions et transfert de charges		465	428
Autres produits		388	102
Total des produits d'exploitation		40 575	41 386
Charges d'exploitation :			
Achats matières premières et autres approvisionnements		16 197	16 393
Variation des stocks		122	- 10
Autres achats et charges externes		10 631	11 263
Impôts, taxes et versements assimilés		1 207	1 278
Salaires et traitements		7 411	7 229
Charges sociales		2 479	2 475
Dotations aux amortissements et provisions		2 712	2 869
Autres charges		67	152
Total des charges d'exploitation		40 826	41 649
Résultat d'exploitation		- 251	- 263
Résultat financier	12	-176	- 4 315
Résultat courant		-427	- 4 578
Résultat exceptionnel	13	3 225	3 844
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	14	338	288
Résultat net de l'exercice		3 136	- 446
Résultat par action (en Euros)		3.00	- 0.42
Résultat dilué par action (en Euros)		2.75	- 0.39
Nombre d'actions		1 044 922	1 068 661
Nombre d'actions diluées*		1 139 062	1 139 062

*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net	3 136	-446
Amortissements et provisions nets	-4 115	9 538
Plus ou moins-values	4 125	-6 217
Subventions virées au résultat	-1	-1
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	-347	-786
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	2 798	2 088
Distributions mises en paiement	0	-9 854
Remboursement de dettes financières	-3 178	-3 831
Variation avances et cash pooling	0	-154
Besoin de trésorerie	-3 178	-13 839
Variation avances et cash pooling	458	
Augmentation des dettes financières	500	2 000
Dégagement de trésorerie	958	2 000
= Flux de trésorerie financement (B)	-2 220	-11 839
Acquisition immobilisations incorporelles	-74	-55
Acquisition immobilisations corporelles	-1 056	-2 244
Acquisition de titres de participation*	0	-2 445
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	-322	-298
Créances et dettes sur immobilisations	17	-79
Besoin de trésorerie	-1 435	-5 121
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	4 536	11 713
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	184	32
Dégagement de trésorerie	4 720	11 745
= Flux de trésorerie investissement (C)	3 285	6 624
Trésorerie début	340	3 467
Trésorerie fin	4 203	340
Flux net de trésorerie (A+B+C)	3 863	-3 127

*Augmentation de capital de la société Signaux Giron Services.

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Variation des stocks	-66	353
Variation des créances	379	-1 308
Variation des dettes	-660	169
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	-347	-786

L'amélioration de l'organisation de la production (supply chain) entreprise depuis deux ans, a permis d'optimiser le niveau des stocks.

Les créances sont impactées notamment par une diminution des créances clients hors groupe et par une diminution de la créance de CICE.

La diminution de dettes est due pour l'essentiel à la baisse de la dette CICE à rembourser aux filiales (-0.8 M€).

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions de Code de Commerce (article L.123612, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 15 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 5 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel.

L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision règlementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisé en charges exceptionnelles.

Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à la dépréciation du fonds de commerce lorsque cela était nécessaire.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours.

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

COMPTES SOCIAUX

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique. Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des comptes à terme.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Services, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Est, S.F.L, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, Sociétés Spécialisées Girod, Atech, Concept Urbain, L'Appentière Fleurie (soit 12 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de Groupe. Au 30 septembre 2019, les déficits reportables concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 9 931 K€.

IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2017/2018 et 2018/2019, se déclinent ainsi :

	30/09/2019	30/09/2018
Taux d'actualisation	0.47%	1.54%
Hypothèse de taux d'actualisation des salaires	2%	2%
Taux de turnover	4.2%	4.2%
Age de départ	62 ans	62 ans

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2019.

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

V - Notes

V-1 - Actif immobilisé

Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros)	30/09/18	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/19
Fonds de commerce	86			86
Autres immobilisations incorporelles	2 830	74		2 904
Immobilisations incorporelles	2 916	74	0	2 990
Terrains	2 211		662	1 549
Constructions	26 465	5	4 270	22 200
Installations techniques	14 372	788	166	14 994
Autres immobilisations	4 862	82	245	4 699
Immobilisations en cours	345	181	0	526
Autres	138		98	40
Immobilisations corporelles	48 393	1 056	5 441	44 008
Participations*	42 703		3 585	39 118
Créances rattachées**	2 120		2 120	0
Actions propres (rachat pour annulation)	1 648	326		1 974
Actions propres (contrat de liquidité)	25		3	22
Autres	262	5	189	78
Immobilisations financières	46 758	331	5 897	41 192
Total	98 067	1 461	11 338	88 190

*La baisse des titres de participations correspond à hauteur de 3 354 K€ à la sortie des titres AIRESS et à hauteur de 231 K€ à la sortie des titres de la société allemande TVB, suite à leur clôture de liquidation et à leur radiation. Les titres de ces sociétés sans activité depuis de nombreuses années, étaient totalement dépréciés dans les comptes de SIGNAUX GIROD.

**Les créances rattachées à des participations (2 120 K€) correspondent aux avances accordées précédemment à TVB. Ces avances, totalement dépréciées ont été sorties suite à la radiation de la société.

Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat.

L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2019 des 94 140 actions propres possédées par la société est de 1 130 K€.

Les autres immobilisations financières (78 K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 33 K€ au 30 septembre 2019.

COMPTES SOCIAUX

Amortissements et provisions	30/09/18	Dotations	Reprises	30/09/19
Immobilisations incorporelles	2 014	379		2 393
Terrains	253	1		254
Constructions*	15 424	746	2 241	13 929
Installations techniques*	10 884	984	560	11 308
Autres immobilisations corporelles	2 773	597	199	3 171
Immobilisations corporelles	29 334	2 328	3 000	28 662
Participations**	20 510	632	3 585	17 557
Créances rattachées	2 120		2 120	0
Actions propres (rachat pour annulation)	0			0
Actions propres (contrat de liquidité)	0			0
Autres	33			33
Immobilisations financières	22 663	632	5 705	17 590
Total	54 011	3 339	8 705	48 645

* Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 au niveau de la Signalisation France, qui comprend Signaux Girod SA et ses filiales française de signalisation, a révélé une perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité. Une dotation pour dépréciation des installations techniques a donc été constatée pour 2 580 K€, et pour dépréciation des constructions pour 647 K€. Cette dépréciation a été reprise au 30 septembre 2019 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2019 pour respectivement 115 K€ et 401 K€, soit une reprise totale de 516 K€.

**Une provision pour dépréciation des titres de la société Signaux Girod Services, société détentrice des titres des sociétés françaises de signalisation, a été constatée pour un montant de 632 K€. Au 30 septembre 2019, les titres de la société Signaux Girod Services sont dépréciés à hauteur de 12 486 K€.

Dotations aux amortissements et provisions	30/09/19	30/09/18
Immobilisations incorporelles	379	259
Terrains	1	
Constructions	746	1 547
Installations techniques	984	3 514
Autres immobilisations corporelles	597	595
Immobilisations corporelles	2 328	5 656

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

V-2 - Stocks et En-cours

	30/09/19	30/09/19	30/09/19	30/09/18
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	3 422	42	3 380	3 490
En-cours de production	2 178		2 178	2 285
Produits intermédiaires et finis	1 209	162	1 047	764
Total	6 809	204	6 605	6 539

V-3 - Créances d'Exploitation

	30/09/19	30/09/19	30/09/19	30/09/18
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Clients et comptes rattachés	8 480	37	8 443	8 694
Autres créances	15 805	374	15 431	15 968
Charges constatées d'avance	744		744	793
Total	25 029	411	24 618	25 455

En dehors du CICE les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

La créance de CICE qui regroupe les créances dégagées par l'ensemble des sociétés appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Signaux Girod SA est tête de groupe s'élève à 3 784 K€ au 30 septembre 2019 dont 2740 K€ à plus d'un an. Une dette envers les filiales du groupe correspondant à leur CICE figure au passif du bilan pour un montant de 2 273 K€ (dont 642 K€ à moins d'un an).

V-4 - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision réglementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2017	14 808	-468	43 412	4	10 942	68 698
Dividende distribué			-9 854			-9 854
Autres affectations du résultat		468	-468			0
Résultat 30/09/18		-446				-446
Autres mouvements				-1	-762	-763
Situation nette au 30/09/2018	14 808	-446	33 090	3	10 180	57 635
Dividende distribué			0			0
Autres affectations du résultat		446	-446			0
Résultat 30/09/19		3 136				3 136
Autres mouvements				-1	-992	-993
Situation nette au 30/09/2019	14 808	3 136	32 644	2	9 188	59 778

V-5 - Provisions

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions réglementées	30/09/2018	Dotations	Reprises	30/09/2019
Provision amortissements dérogatoires	10 180	924	1 916	9 188
Dotations et reprises exceptionnelles		924	1 916	

COMPTES SOCIAUX

Autres provisions :

	30/09/18	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	30/09/19
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risque filiales					
Provisions sociales*	115	5	36		84
Provisions sur risques juridiques**	299				299
Provisions pour charges	210		199	11	
Total provisions pour risques et charges	624	5	235	11	383
Provisions pour dépréciations					
Constructions	647		115		532
Installations techniques	2 580		401		2 179
Titres de participation	20 510	632		3 585	17 557
Autres immobilisations financières	2 153			2 120	33
Stocks	242			38	204
Créances clients	37				37
Autres créances	373	1			374
Total provisions pour dépréciations	26 542	633	516	5 743	20 916
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		5	51	38	
Financières		633			
Exceptionnelles			700	5 716	

*Les provisions sociales constatées correspondent pour 84 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

** La dotation aux provisions constatée correspond à notre meilleure estimation du risque encouru dans le cadre de litiges en cours concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006.

Provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Les sociétés du groupe concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes.

Dans ce cadre, la provision pour risque de 299 K€ constatée par Signaux Girod au cours des exercices précédents, a été évaluée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par la société. Cette estimation découle de l'approche suivante :

- Lorsque la société a fait l'objet d'une condamnation par un tribunal, ou lorsqu'une transaction avec la partie adverse est en cours, une provision a été comptabilisée pour le montant de la condamnation ou de la transaction prévue.

- En l'absence de jugement ou de négociation en cours, la provision a été déterminée sur la base d'un rapport d'expert mandaté par le groupe.

- Dans un cas particulier, le tribunal a eu recours à un expert indépendant pour évaluer le préjudice. Cet expert a remis son rapport au tribunal. Signaux Girod conteste les calculs effectués par cet expert et a donc retenu la valorisation du préjudice réalisée par son expert (dont le montant est significativement inférieur) pour l'estimation de la provision

V-6 - Dettes Financières

	30/09/19	30/09/18
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	5 249	7 899
Participation des salariés	0	0
Intérêts courus	4	7
Compte courant groupe	2 273	3 110
Cash pooling passif	5	0
Concours bancaires courants	0	0
Divers	51	79
Total emprunts et dettes financières	7 582	11 095
Echéances		
Remboursables à moins d'un an	4 598	6 842
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	2 749	3 534
Remboursables à plus de cinq ans	235	719
Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme	7 582	11 095
Emprunts et dettes financières	7 582	11 095
Valeurs mobilières de placement	- 1	- 1
Cash pooling actif	- 11 622	- 11 796
Disponibilités	- 4 207	- 339
Endettement net	- 8 248	- 1 041

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par Signaux Girod sont soumis à des covenants, susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 610 K€ à fin septembre 2019 (contre 1 060 K€ au 30 septembre 2018).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2019, Signaux Girod respectait ces covenants.

V-7 - Dettes d'Exploitation

	30/09/19	30/09/18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 724	4 605
Autres dettes d'exploitation	2 509	2 431
Total des dettes d'exploitation	7 233	7 036

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

Charges à payer	30/09/19
Emprunts et dettes financières diverses	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	439
Dettes sur immobilisations	17
Clients avoirs à établir	57
Dettes fiscales et sociales	1 317
Autres charges à payer	11
Intérêts bancaires à payer	2
Total des charges à payer	1 845
Produits à recevoir	30/09/19
Clients factures à établir	295
Autres créances produits à recevoir	80
Total des produits à recevoir	375
Charges constatées d'avance	30/09/19
	744
Produits constatés d'avance	30/09/19
	83

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	21 560	
Créances rattachées	0	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	4 210	3
Autres créances	11 248	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	767	96
Autres dettes	2 273	
Produits et charges financières		
Produits de participation	486	
Autres produits financiers	0	
Charges financières	0	

V-10 - Chiffre d'affaires

	30/09/2019	Variation	30/09/2018
Chiffre d'affaires hors groupe	19 249	275	18 974
Chiffre d'affaires groupe	20 324	-1 793	22 117
Chiffre d'affaires total	39 573	-1 518	41 091

	30/09/2019	Variation	30/09/2018
Chiffre d'affaires France	39 079	-641	39 720
Chiffre d'affaires Etranger	494	-877	1 371

V-11 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2017/2018 et 2018/2019.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2019, le CICE s'est élevé à 81 K€ contre 340 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

Au 30 septembre 2019, la créance de CICE due au titre des années civiles 2015 à 2018 s'élève à 3 784 K€ (dont 2 273 K€ dû aux filiales en intégration fiscale).

V-12 - Résultat Financier

	30/09/19	30/09/18
Produits financiers		
Dividendes	486	211
Intérêts des comptes courants et créances*	34	13
Reprises sur amortissements et provisions	0	32
Autres	24	26
Total des produits financiers	544	282
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	632	4 454
Intérêts sur emprunts et assimilés	81	132
Perte sur créances rattachées à des participations		
Autres	7	11
Total des charges financières	720	4 597
Résultat financier	-176	-4 315

*comprend essentiellement les intérêts des comptes à terme.

V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	0	55	-55
Sur opérations en capital	4 439	8 568	-4 129
Amortissements et provisions	8 333	924	7 409
Résultat exceptionnel			3 225

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2019	30/09/2018
Entretien et réparation	69	70
Autres charges externes	63	44
Indemnités départ retraite	25	7
Formation et remboursements sociaux	12	76
Refacturation charges filiales	206	152
Total des transferts de charges d'exploitation	375	349

COMPTES SOCIAUX

V-14 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements

Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	9 188	
Accroissement de la dette future d'impôt		2 573

Allègements

Provisions non déductibles		
- Participation des salariés		
- Organic	25	
Autres		
Total	25	
Allègement de la dette future d'impôt		7
Eléments de taxation éventuelle	0	
Accroissement de la dette future d'impôt		0

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-427	0	-427
Résultat exceptionnel	3 225	338	3 563
Total	2 798	338	3 136

Le montant de 338 K€ correspond pour 447 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe, pour 45 K€ à des crédits d'impôts et pour 154 K€ d'impôts à payer.

En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt aurait été de 193 K€.

V-15 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat	Chiffre affaires
Détenues à 50 % et plus										
Sas Signaux Girod Services ¹ Siret 443 137 955	7 265	-4 291	100.00	20 609	8 123			0	2 094	945
Sas International Girod ¹ Siret 443 137 021	9 700	-816	100.00	9 700	9 700			0	-2 338	282
Sarl SFL ¹ Siret 304 635 337	750	-1 123	99.95	5 070	0				-1	0
SAS Sociétés ¹ Spécialisées Girod Siret 481 957 041	3 736	4 080	100.00	3 736	3 736			486	416	581

Au 30 septembre 2019, Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par sa filiale International Girod pour 1012 K€.

Signaux Girod garantit aussi un emprunt de sa sous-filiale tchèque GS PLUS pour 91 K€ et des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 600 K€.

¹ Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine.

V-16 - Résultats des cinq derniers exercices

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	36 958	38 840	41 112	41 091	39 573
Résultat avant impôts, Participation, Amortissements et provisions (K€)	4 255	4 757	3 461	8 844	-1356
Impôt sur les bénéfices (K€)	-512	-1 068	-878	-288	-338
Participation des salariés (K€)	0	0	0		
Résultat net (K€)	-873	587	-468	-446	3 136
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	1 097	0	434	9 854	0.00
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	0	456	456	0.00	0.00
Résultat par action					
Bénéfice net par action	-0.77	0.52	-0.41	-0.39	2.75
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	3.74	5.11	3.81	8.02	-0.89
Dividende attribué à chaque action	0	0.40	0.40	0.00	0.00
Personnel					
Effectif moyen employé	229	241	240	235	245
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	9 853	9 705	9 844	9 704	9 889

V-17 - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
2017/2018	30	31	87	87	235
2018/2019	29	29	92	95	245

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 822 K€.

Rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration) :

	2018/2019	2017/2018
Par la SA Signaux Girod	306	327
Par les sociétés liées	54	54

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

V-18 - Engagements hors bilan et passifs éventuels**a) Engagements hors bilan :**

Aval et cautions ¹	5 469
Indemnités de fin de carrière ²	1 092
Engagements d'investissements	2 300

En septembre 2018, un engagement d'investissement concernant l'installation d'un nouvel ERP (SAP) a été signé. Cet investissement d'un montant de 2.3 M€ sera financé par un contrat de location financement. En contrepartie la société a reçu un engagement de livrer et mettre en place ce nouvel ERP (SAP) pour une utilisation à partir du 1^{er} juillet 2020.

Aucun autre engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

b) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes et de clients de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'ils prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Au titre de ces litiges, une provision de 299 K€ a été constatée par la société au cours des exercices précédents. Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2019.

V-19 - Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur d'origine	78	347	1 064	1 489
Amortissements				
Exercices antérieurs		142		142
Exercice en cours		17	44	61
Valeur nette	78	188	1 020	1 286
Redevances payées				
Exercices antérieurs	54	233		287
Exercice en cours	6	30	47	83
Total	60	263	47	370
Redevances à payer				
A un an au plus	6	30	190	226
A plus d'un an et moins de 5	24	120	759	903
A plus de 5 ans	3	23	142	168
Total	33	173	1 091	1 297
Valeur résiduelle	0	0	0	0

¹ Dont : a - entreprises liées et filiales : 1 845 K€, b - cautions bancaires sur marchés : 268 K€, c - dettes garanties par des suretés réelles : emprunts bancaires, hypothèque immobilière et cautions : 3 356 K€

² Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individu par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 0.47 %, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover de 4.2 %. Au 30 septembre 2019, ces indemnités représentent un montant de 1 359 K€ sur lesquels 277 K€ ont déjà été versés.

V-20 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD

Siège social : 39400 Bellefontaine

V-21 - Capital social

	30/09/2018	Variation de la répartition des actions	Actions créées ou remboursées	30/09/2019
Nombre d'actions à droit de vote double*	741 107	17		741 124
Nombre d'actions sans droit de vote double	327 554	-23 756		303 798
Nombre d'actions auto-détenues	70 401	23 739		94 140
Total	1 139 062	0	0	1 139 062

*L'article 30, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

A la clôture de l'exercice 2018/2019, la société possédait :

- 92 325 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation,
- 1 815 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-22 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note V- 6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-18 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur les contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/19	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	187	71	112	4

V-23 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement particulier n'est à signaler.

V-24 - Evénements majeurs de l'exercice

Suite à la centralisation de la production sur le site de Bellefontaine et à la réorganisation des régions, Signaux Girod a cédé trois constructions devenues inadaptées par rapport aux besoins (Avranches, Glisy et Décines) pour un montant total de 4.5 M€.